

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 décembre 2025

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François -DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : Mme CHIAPPONI Marina  
M. DERAMBUR Reynald

**Pouvoirs de** : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

### OBJET : Finances : Budget Eau : Décision modificative n°3

N°20251209-06

*Rapporteur Madame le Maire*

*Annexes : Néant*

#### **Synthèse et exposé des motifs**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte l'amortissement d'immobilisations, selon les tableaux ci-dessous :

- En section de fonctionnement
  - Chapitre 042 – article 6811 (dotation aux amortissements), augmentation de 10 128 €
  - Chapitre 022 (dépenses imprévues), diminution de 10 128 €
- En section d'investissement
  - Chapitre 040 – article 2813 (constructions), augmentation de 10 128 €
  - Chapitre 020 (dépenses imprévues), augmentation de 10 128 €

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget ;

**VU** les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel Eau approuvé le 11 février 2025 par les membres du conseil municipal ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget eau de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

Chapitre / Article	Libellé	DEPENSES	
		Augmentation	Diminution
042 /6811	Dotation amortissements	10 128 €	
022	Dépenses imprévues		10 128 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>10 128 €</b>	<b>10 128 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT					
Article Chapitre / Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
040 / 2813	Constructions			10 128 €	
020	Dépenses imprévues	10 128 €			
	<b>TOTAUX</b>	<b>10 128 €</b>	<b>0</b>	<b>10 128 €</b>	<b>0</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025  
Publié le : 10 décembre 2025

